



OUVERTURE PROCEDURE DE JUGEMENT POUR UN ROUGE A LEVRES A 5 €

Par **boubili**, le **19/11/2014** à **15:06**

bonjour, ma fille de 16 ans le 9/07/14 à voler un rouge à lèvres à 5 € au Globus à Sarrebrücken, elle a été arrêtée par un vigile, donc sa grande sœur qui est majeure à du payer le rouge à lèvres plus une amende de 100 € Le 23/07/14 nous avons reçu une convocation pour nous présenter au commissariat de sarrebrücken mais j'ai appelé et on nous a dit que se n'était pas nécessaire d'être présents. Aujourd'hui nous avons reçu par recommandé du tribunal de sarrebrücken l'acte de mise en examen et comme quoi une procédure de jugement va être ouverte
AIDEZ MOI car je ne sais plus quoi faire?